



Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Jeudi 7 juin 2018

PRESENTS

Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Badaire Corinne, Chaumeron Dominique, Thierry Julie, Torrente Marie-Christine,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Réale Richard Couasnon Thierry, Gilbert Joël, David Michel, Requet Michel

PROCURATIONS

Roze Fabienne à *Jacqueline Rapin*,
Favre Pierre à *Jean-Luc Bidal*,
Pierron André à *Christian Vignaud*,
Huvenne Bernard à *Requet Michel*,
Brothier Nathalie à *Torrente Marie-Christine*,

ABSENTS EXCUSES :

Favre-Perillat Christel, Cognet Céline, Maure Dominique, Reinbold Caroline, Demolis Cyril, Humbert Marlène, Kupper Lionel

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Bourgeois Fatima a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23-05-2018

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2018, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aménagement du secteur « Les Prés Derrière » Bonnatrait

Approbation du choix de la commission ad 'hoc pour la promotion et la conception du projet d'urbanisation

Exposé : Bidal Jean-Luc, Maire,

Invités : Monsieur Ange Sartori, société AS CONSEIL SAS pour la présentation des projets et de l'analyse des offres.

Vu l'appel à candidature et le cahier des charges afférant publiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics mp74.fr le 31 août 2017

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-09-04 du 14-09-2017 portant création d'une commission spécifique pour l'examen des offres reçues dans le cadre de l'OAP « Près Derrière »,

Vu le rapport d'analyse de la commission relatif à la phase n°1,

Vu le dossier envoyé aux candidats retenus,

Vu le rapport d'analyse de la commission relatif à la phase n°2

Vu la délibération de Thonon Agglomération n°DEL2017-383 du 19-12-2017 approuvant le PLU,

Considérant qu'il est indispensable d'avoir une unité d'urbanisation sur le secteur « Les Prés Derrière » à Bonnatrait,

Entendu exposé de Monsieur Sartori

Entendu exposé du Maire,

Considérant l'analyse de la commission ad 'hoc,

Le conseil municipal, unanime,

-Décide de choisir le projet présenté par le groupement PRIAM'S/Léman Habitat dont les conditions techniques et financières s'avèrent être les meilleures.

-Donne pouvoirs au Maire d'entreprendre les négociations foncières relatives aux terrains communaux concernés dans l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire annonce que le permis de construire PICHET (Secteur église) a été refusé et précise qu'un nouveau permis a été déposé cette semaine. Considérant les enjeux de tels aménagements en terme de sécurité, de voirie et de qualité de vie, il serait intéressant pour la commune de soumettre ce secteur du centre village aux mêmes études que l'OAP « les Prés Derrière ». Madame Longuet approuve totalement cette initiative. Le conseil donne un accord de principe unanime pour la mise en œuvre de ce projet d'étude. Les travaux effectués actuellement dans cette zone sont faits pour des recherches archéologiques demandées par l'Etat.

Le Maire fait passer à l'assemblée un formulaire d'adhésion au Comité Régional Rhône Alpes « Les élus amis du don du sang bénévole volontaire anonyme et gratuit ».

Les gens du voyage ont quitté le parking du CAS cet après-midi.

Madame Jacqueline Rapin sollicite l'ensemble des élus pour l'aider à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'étude sur les bassins versants menée par ThononAgglomération qui aura une incidence sur le PLUi. Le conseil sera donc invité prochainement à une réunion avec les représentants de ThononAgglomération concernés.

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 22h15**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 08-06-2018 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 07-06-2018
SIGNÉ**

La secrétaire de séance
Bourgeois Fatima

Le Maire
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 13/6/18 2018 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales